
LES BIODECHETS EN ÎLE-DE-FRANCE

REPÈRES

Rencontre Teddif 13 juin 2023

Helder DE OLIVEIRA



Compostage de proximité de biodéchets à CA Versailles Grand Parc - Séverine Carreau / L'Institut Paris Region

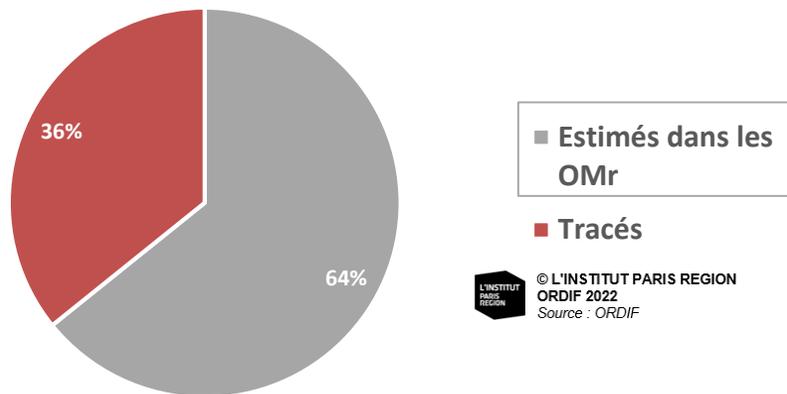
En cas de citation du document, merci de mentionner la source : Auteur (Nom, prénom) / Titre de l'étude / Institut Paris Region/ année

1. Gisement des biodéchets dans les déchets ménagers & assimilés



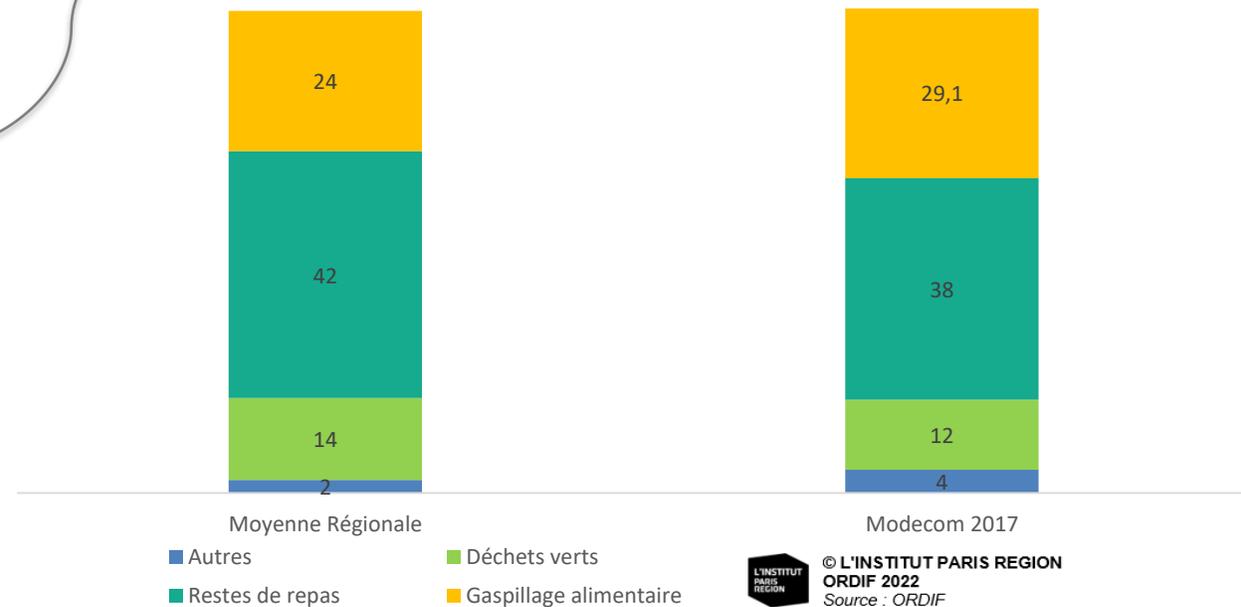
1,4 million de tonnes par an de biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) estimés dans les DMA dont 445 000 t tracés.

Biodéchets dans les DMA



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2022
Source : ORDIF

Composition des biodéchets estimés dans les Ordures ménagères résiduelles (kg/hab)



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2022
Source : ORDIF

Les déchets verts sont traités dans le cadre de la notice consacrée aux [Installations de compostage](#).

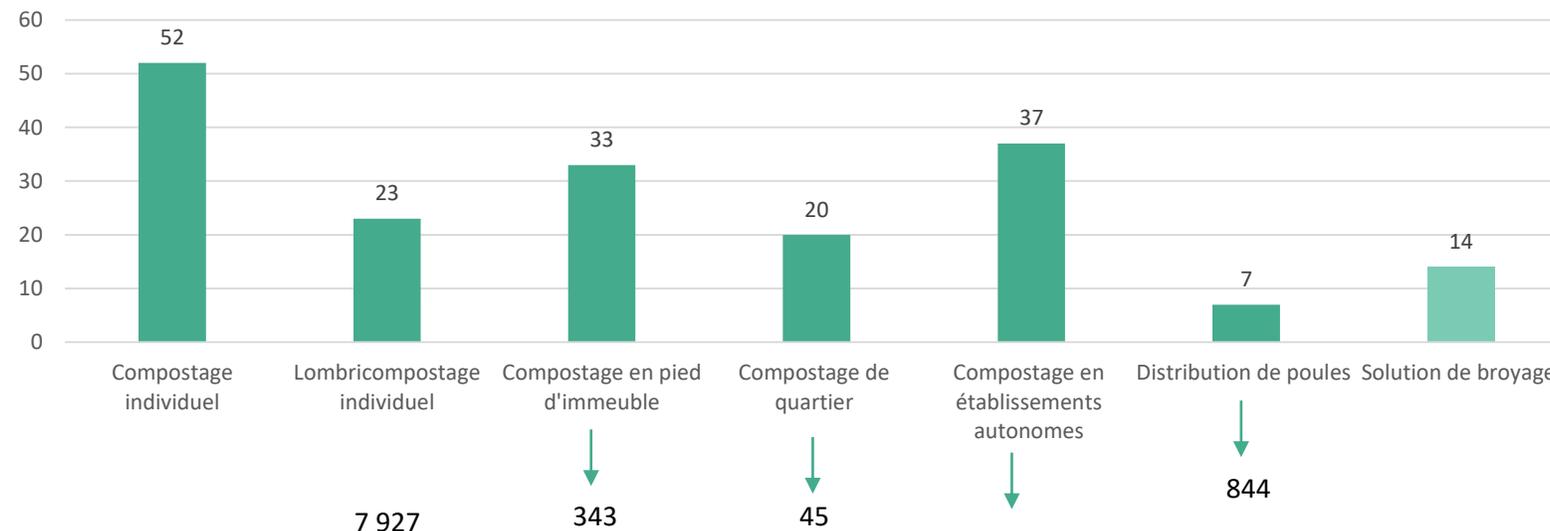
2. Gestion de proximité des biodéchets



En 2021, l'ensemble des collectivités franciliennes à compétence collective proposaient des dispositifs d'incitations au compostage de proximité qui concerne les déchets alimentaires ou déchets verts dans des parts variant selon les usages et la typologie de l'habitat.

Plus de **300 000 composteurs** & **20 000 lombricomposteurs individuels** ont été distribués en Île-de-France à travers des actions de promotion de compostage domestique au cours des dernières années.

Actions en faveur de la gestion de proximité des biodéchets - 2021



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



Le service public de prévention et gestion des déchets est traité dans le cadre du bilan consacré aux [Déchets Ménagers et Assimilés](#).

3. Évolution des collectes des déchets alimentaires par le service public (ménages & gros producteurs)



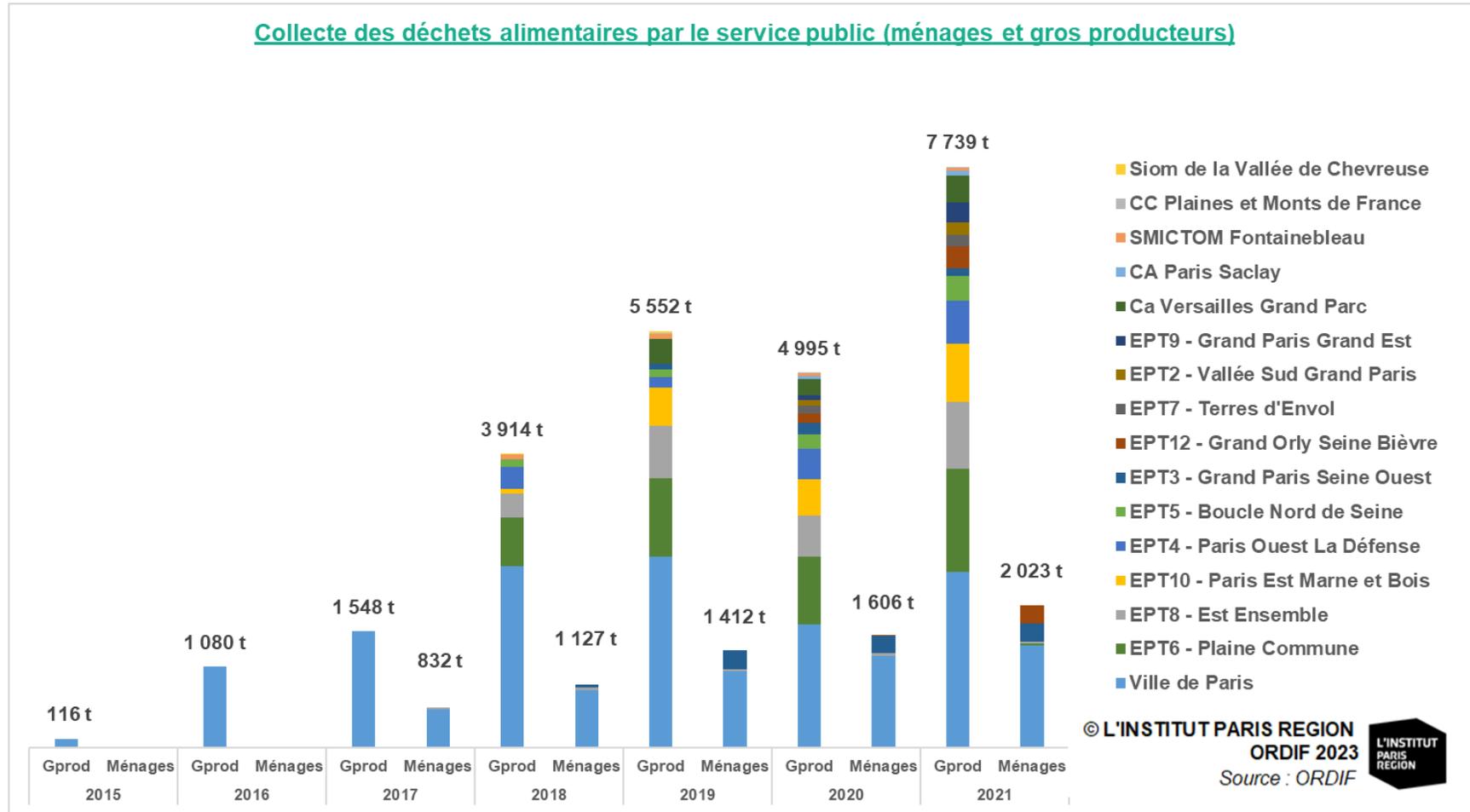
La collecte des déchets alimentaires dans le cadre du service public concerne **majoritairement les gros producteurs** professionnels.

Ce flux présente une **baisse des tonnages** collectés en 2020 dans le contexte particulier de la crise du Covid.

Les **flux triés restent très modestes** comparés à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (5,5 millions de t en 2020).

Ces données intègrent la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui propose aux ménages une collecte conjointe de déchets verts et déchets alimentaires, ces derniers représentant entre 2 et 5% du flux collecté selon l'année.

Collecte des déchets alimentaires par le service public (ménages et gros producteurs)



4. Taux de captage des déchets organiques par le service public



La très grande **majorité des biodéchets** (déchets alimentaires et déchets verts) collectés par les collectivités n'est actuellement **pas triée** et captée en vue d'une valorisation organique (compostage et méthanisation).

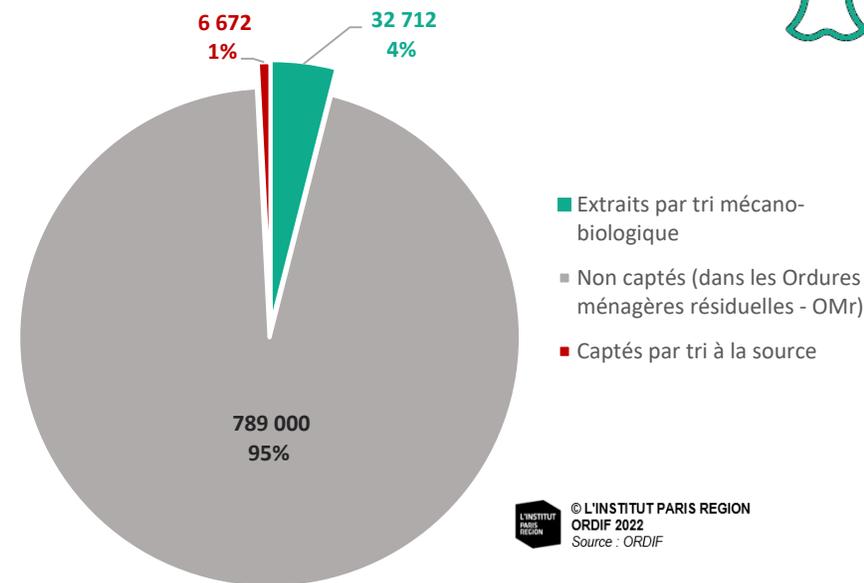
C'est particulièrement le cas des déchets alimentaires des ménages et assimilés dont **95% du flux n'est pas trié** ou capté par un procédé industriel et envoyé essentiellement en incinération dans les déchets résiduels. Ils représentent près de 20% des ordures ménagères.

Les **déchets verts sont mieux captés** grâce aux collectes dédiées et aux déchèteries, il en reste néanmoins un tiers dans les ordures ménagères résiduelles.

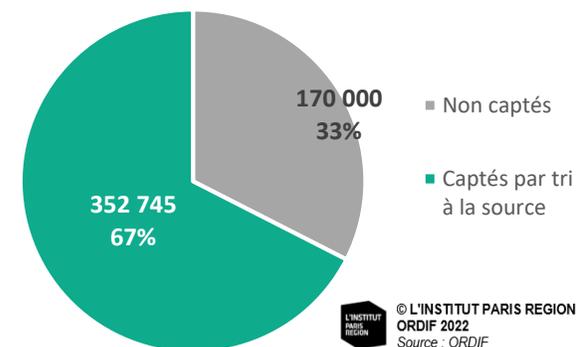


Les déchets verts sont traités dans le cadre de la notice consacrée aux [Installations de compostage](#).

Déchets alimentaires captés dans les DMA



Déchets verts captés dans les DMA



5. Collecte des déchets alimentaires

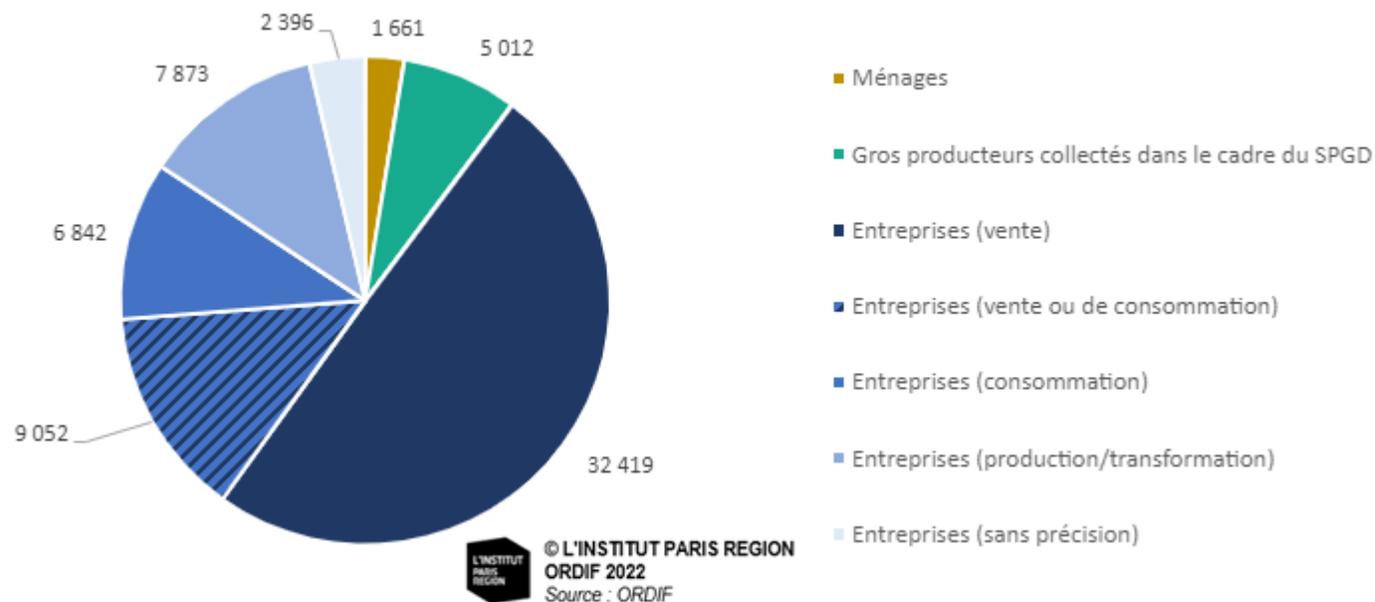


98% des **65 000 t déchets** alimentaires collectés en Ile-de-France en 2020 proviennent des activités professionnelles

8% des déchets alimentaires sont collectés dans le cadre du service public de prévention et gestion des déchets.

Les autres déchets alimentaires professionnels viennent principalement de la distribution (invendus, 63%), mais aussi de la consommation (restauration) ou de la production (production agro-alimentaire).

Tonnages des déchets alimentaires suivant leur origine en 2020



6-7. Installations de transfert & traitement des déchets alimentaires

Les déchets alimentaires collectés en ville bénéficient de **centres de transferts** permettant souvent de déconditionner et hygiéniser les flux avant de les envoyer vers des exutoires finaux plus éloignés.

Le mode de traitement est majoritairement la **méthanisation**, soit de taille moyenne et agricoles, soit de plus grande taille et industrielle.

Des **micro-installations** existantes et en projet, commencent également à mailler le territoire urbain.

En annexes :

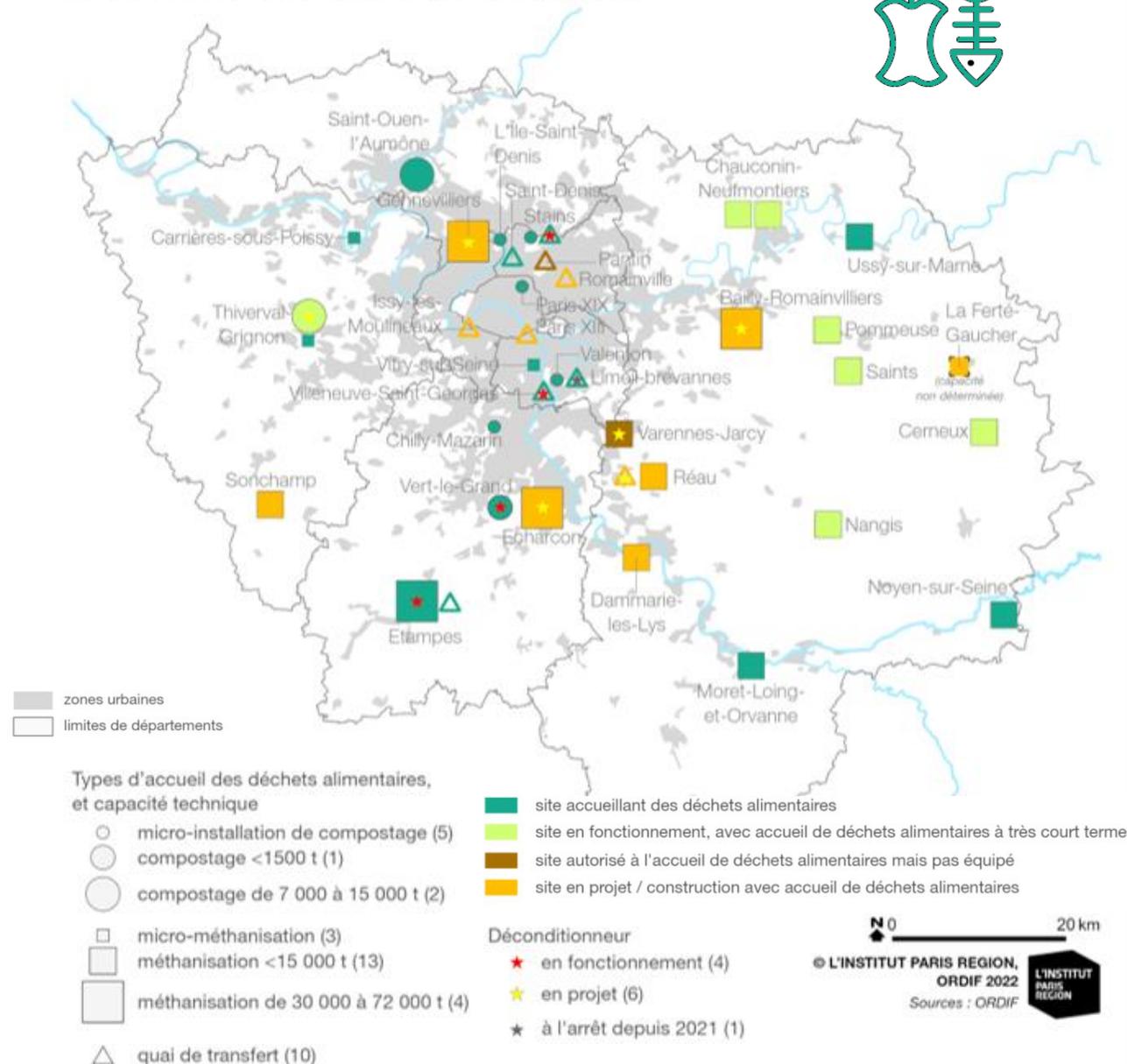
[Tableau des installations de traitement des déchets alimentaires 2020-2021-2022](#)

[Tableau des quais de transfert déchets alimentaires de 2016 à 2021](#)

Les déchets verts sont traités dans le cadre de la notice consacrée aux [Installations de compostage](#).

Les installations de traitements biologiques (compostage et méthanisation) et quais de transfert de déchets alimentaires

en Île-de-France en 2020 et 2021 (projets au 1er juin 2022)



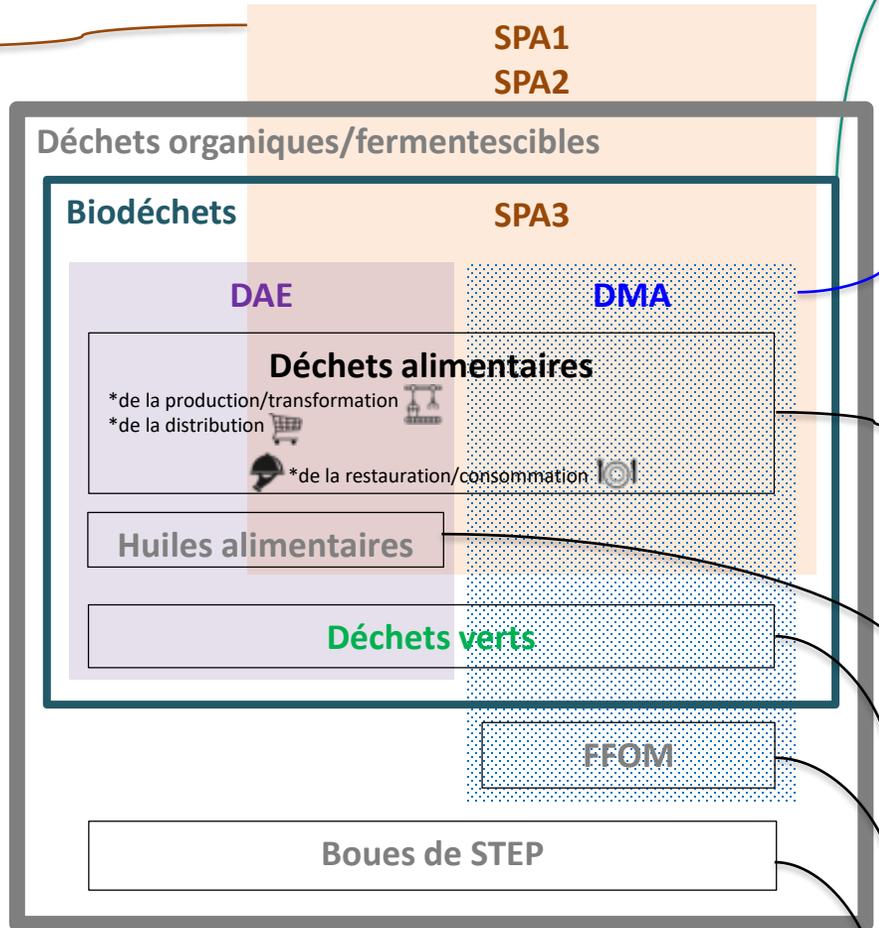
8. Classifications usuelles

SOUS PRODUITS ANIMAUX

Catégorie 1 = SPA1
(destruction stricte car risque sanitaire élevé : animaux d'élevage malades, d'expérience, de cirques, zoo ou familiers, ou restes de repas de transport aérien ...)

Catégorie 2 = SPA2 (interdits en alimentation animale et humaine : lisiers, avec résidus de médicaments, ...)

Catégorie 3 = SPA3
valorisables : « les cadavres entiers ou parties d'animaux, les produits d'origine animale ou d'autres produits obtenus à partir d'animaux, qui ne sont pas destinés à la consommation humaine... » (article 3). Leurs produits dérivés (« produits à base de ») (œuf, lait, viande, etc.) sont également dans le champ.
(Règlement sanitaire européen CE n°1069/2009 du 21 octobre)



Biodéchets « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine, provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ». Ils font/doivent faire l'objet d'une séparation à la source. (Art. L541-1-1 al. 14 Code de l'environnement)

DMA Déchets ménagers et assimilés : déchets collectés par le service public de gestion des déchets

DAE Déchets d'activités économiques : déchets professionnels non collectés par le service public

Déchets alimentaires ou de cuisine « **Toutes les denrées alimentaires** [ou substance « raisonnablement susceptible d'être ingéré par l'être humain »], **qui sont devenues des déchets** » (art. L541-1-1 al.15 Code de l'environnement)

Déchets alimentaires & SPA3

- **De la production/transformation** : Sous-produits animaux de catégorie 3 issus de la production agroalimentaire
- **De la distribution** : anciennes denrées alimentaires
- **De la restauration/consommation**: déchets de cuisine et de table (dont ceux des hôpitaux)

HAU : Huiles alimentaires usagées « résidus de matières grasses d'origine végétale ou animale utilisées pour l'alimentation humaine, en industrie agroalimentaire, en restauration collective ou commerciale »

Déchets Verts « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc »

FFOM Fraction fermentescibles des ordures ménagères captée par tri mécano biologique

Boues de STEP Déchets fermentescibles produits par les Stations d'ÉPuration des eaux usées

Autres résidus agricoles → **Autres résidus agricoles** Résidus issus d'activités agricoles non pris en compte par la législation sur les biodéchets

cive → **CIVE** cultures intermédiaires à vocation énergétiques

9. Sources

- ORDIF 2022, Les déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France, données 2020, <https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/dechets-menagers-moins-de-dechets-plus-de-tri/>
- ORDIF 2022, Notice Plates-formes de compostage franciliennes, données 2020, <https://www.ordif.fr/nos-ressources/publications/plates-formes-de-compostage-franciliennes-432-000-t-de-dechets-valorisees-en-2020/>
- ORDIF 2017, Données de caractérisations locales des ordures ménagères résiduelles (OMr) en Île-de-France, <https://www.ordif.com/nos-ressources/publications/donnees-de-caracterisations-locales-des-ordures-menageres-residuelles-omr-en-ile-de-france/>
- ADEME 2021, « MODECOM™ 2017 Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés », https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4351-modecom-2017-campagne-nationale-de-caracterisation-des-dechets-menagers-et-assimiles.html?search_query=modecom&results=7
- Région Ile-de-France, Plan régional de prévention et gestion des déchets, adopté en novembre 2019, <https://www.iledefrance.fr/PRPGD>



Blandine BARRAULT

Blandine.barrault@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 22

Sanoussy KABA

Sanoussy.kaba@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 24

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration des groupes experts de l'ORDIF

Avec le soutien de

